

COMMENT ÇA MARCHE ?

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE 4 FORMULES

	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
RESPONSABILITÉ CIVILE	●	●	●	●
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À UN ACCIDENT	●	●	●	●
NOS +	PROTECTION PERSONNELLE DU CONDUCTEUR (JUSQU'À 600 000 €)	●	●	● jusqu'à 1 200 000 €
	ASSISTANCE 0 OU 25 KM ET PRÊT D'UN VÉHICULE DE REMPACEMENT	●	●	● 0 km
BRIS DE GLACES CATASTROPHES NATURELLES	en option	●	●	●
INCENDIE ET VOL		●	●	●
TEMPÊTES ET GRÊLE		●	●	●
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS			●	●
MOBILITÉ (PRÊT D'UN VÉHICULE DE REMPLACEMENT IDENTIQUE JUSQU'À 30 JOURS)	en option	en option	en option	●
PPC + (1 200 000 €)	en option	en option	en option	●
INDEMNITÉ + (36 MOIS)			en option	●
INDEMNITÉ + (48 MOIS)			en option	en option
CONTENU		en option	en option	1 000 € au-delà en option

MOBILITÉ

Le prêt d'un véhicule de catégorie équivalente (max. classe D) pendant 15 jours en cas de panne, accident ou incendie, et 30 jours en cas de vol.

PPC+

Protection personnelle du conducteur

Votre garantie conducteur jusqu'à 1,2 million d'€. Accompagnement psychologique des victimes et assistance à la personne.

INDEMNITÉ +

Votre véhicule remboursé au prix d'achat s'il a moins de 48 mois et s'il a été acheté chez un professionnel. Au-delà, la valeur est majorée de 30 % puis 40 % après 5 ans.

CONTENU

Vous êtes remboursé jusqu'à 5 000 € en cas de dommages, de vol de bagages ou d'objets dans votre véhicule (hors remorque et caravane).